

DECISION DU MAIRE 2026/039

Monsieur le Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention AAP
DRAC BFC
« Vacances
culturelles »
Centre Social
Espace J. BAKER**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu les axes du projet du Centre Social concernant les familles et les jeunes,

Vu le projet du Centre Social de mettre en place des ateliers enfants-parents et des activités en faveur des jeunes isolés, pendant les vacances scolaires,

Considérant que ces alternatives culturelles et créatives permettraient de diversifier les loisirs et de lutter contre l'usage excessif des écrans,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'Appel à Projets de la DRAC BFC « VACANCES CULTURELLES » pour la mise en place d'un projet d'action culturelle pour les vacances scolaires 2026.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité à la DRAC BFC est de 2 625€ (pour un total de dépenses s'élevant à 3 281 €).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 16 juin 2026

Pascal SEURE
Maire

